



La transformation commence ici 



Séjour numérique Vague 2 sanitaire



Fonctionnement des API
PSConnectées et dispositifs de
conformité associés pour les
industriels

Plénière éditeurs du 15 décembre 2023



- D'intenses travaux menés **depuis la publication de la « Release candidate » de la vague 2 à l'été 2023** :
 - Arbitrages pris sur la base de certains retours éditeurs (cf. plénières des 25/09, 12/10 et 26/10)
 - Ateliers de travail techniques portant sur les architectures des API PSConnectées et le contenu du test d'intrusion
 - En parallèle, la construction de dispositifs « connexes » aux enjeux de la vague 2, avec le programme CARE et les dispositifs Hospiconnect
- **L'objectif d'aujourd'hui : vous partager une vision consolidée de ces différents travaux, pour finaliser sur cette base les travaux de construction de la vague 2 en début d'année prochaine**

Pour rappel : les documents liés à la construction de la vague 2 sanitaire sont disponibles sur la page <https://esante.gouv.fr/secur/vague2>

Ordre du jour



1. Contexte et objectifs des pouvoirs publics
2. Les API ProSantéConnectées et la mise en place de l'Espace de confiance ProSanté Connect
3. Le fonctionnement de l'espace de confiance PSC
4. PSC pour la vague 2 du Ségur numérique
5. A retenir

Ce qu'on cherche à faire

**FOUILLE
DE ROUTE**
DU NUMÉRIQUE
EN SANTÉ
2023-2027

**Mettre le numérique
au service de la santé**



**Besoin de permettre aux professionnels d'accéder à l'ensemble
des services numériques nécessaires à leur activité, de façon fluide
et sécurisé**

*Conforme aux exigences
de la PGSSI-S*

*Dès la vague 2 du Ségur numérique pour le
DMP, le TLS INSi, l'Ordonnance numérique, et
la MSSanté et à terme pour l'ensemble des
téléservices*

*Directement depuis son logiciel,
sans avoir besoin de se ré-
authentifier*

Pour y arriver

Des actifs déjà en place...

Concernant l'IE et ProSanté Connect

- ✓ **Mise en place par l'ANS du service socle ProSanté Connect**, le fédérateur d'identité de référence du champ santé/social, basé sur le standard OpenID Connect
- ✓ **Fixation du cadre réglementaire avec le référentiel IE** (arrêté du 28/03/2022), qui (entre autres) promeut / impose l'implémentation de PSC et le recours de MIE à 2 facteurs
- ✓ **Accompagnement massif des pouvoirs publics à l'implémentation de PSC via la vague 1 du Ségur numérique**

Concernant la consultation du DMP

- ✓ **Possibilités de consultation déjà en place** (webPSDMP, y compris par eCPS, AIR simplifié en établissement de santé,...)
- ✓ **Publication du référentiel DMP et mise à jour de la matrice d'habilitation** (arrêtés du 26/10/2023)

... et d'autres conditions de réussite encore à réunir

- **Ouvrir la possibilité de connexion par API PSConnectées**, en particulier aux **services socles** du numérique en santé, avec :
 - *La définition de spécifications techniques et opérationnelles*
 - *La mise en place des dispositifs de vérification de conformité pour les industriels*
 - *Une trajectoire d'entrée en vigueur des obligations*
 - *En miroir, la mise en production de ces modalités de connexion dans les TLS opérés par la CNAM*
- **Accompagner la diffusion massive** de ces fonctionnalités, grâce à la **vague 2** du Ségur numérique
- En parallèle, accompagner les ES / PS dans la prise en compte de leurs obligations, **en particulier à l'hôpital avec le programme Hospiconnect**

Accélérer l'adoption de **MIE sécurisés et simples d'utilisation**
dans le contexte des **établissements** des secteurs sanitaire et médico-social,
conformes au Référentiel d'identification électronique (PGSSI-S),
permettant la **consultation du DMP** (2FA),
en s'appuyant sur le **Sécur numérique** et sur **Pro Santé Connect**

Avec le programme **HospiConnect** : **50 M€** sur 2024-2025

Dans le cadre du plan CaRE
(Cyber accélération et résilience des établissements)

Roadmap Pro Santé Connect 2024

Identité sectorielle nationale, basée sur le RPPS

Enregistrement de l'ensemble des professionnels (Arrêté du 23/09/2022)

Nouvelles autorités d'enregistrement (employeurs, établissements)

Trajectoire eIDAS substantiel (renforcement de la vérification d'identité)

Nouvelle carte CPS (V4)

Carte individuelle, mise à jour des activités à distance, nouveaux composants

Utilisable en établissements (hors facturation) dès 2024

Clés de sécurité FIDO activables par e-CPS

Activables par e-CPS

Nouveau Référentiel Pro Santé Connect **Espace de Confiance**

=> **API Pro Santé Connectées**

=> **Fournisseurs d'identité tiers PSC (établissements)**

AAP à venir : 3 cibles à atteindre pour les établissements

Cible 1

MIE 2FA sur DPI/DUI pour consultation DMP

Enregistrement RPPS
CPS et/ou autres MIE PSC
ou autre MIE 2FA homologable

Mode Web PS DMP
ou intégré logiciel

API PSC ou AIR Simplifié
pour le DMP

Cible 2

Cible 1 + Web SSO 2FA au moins sur DPI/DUI

Solution IAM/SSO pour l'accès
au SIH (connecteur Open ID
Connect #IAM.80)

Authentification unique pour
l'accès au SIH,
avec les MIE de la cible 1 (2FA),
et options selon contexte:
bastions, sessions nomades...

Cible 3

Cible 2 + FI Tiers Pro Santé Connect

Etablissement + IAM/SSO dans
l'Espace de confiance PSC
(Fournisseur d'identité tiers)

Authentification unique possible
sur le poste de travail
pour accès au SIH via SSO et
applications externes via PSC
(ex: DRIMBOX)

Appels à projets en mode itératif – CaRE /Axe 4 - Domaine 5

AAP #1 : Alpha

Début 2024

10 à 15 établissements
expérimentateurs

Sous ensemble des services et
des professionnels

Financement des projets (++)
Accompagnement renforcé par
l'ANS

=> Qualification les solutions

AAP #2 : Beta

Mi - 2024

50 à 100 établissements
pilotes

Déploiement complet sur
l'établissement

Financement des projets (+)
Support ANS (Retex Alpha)
Accompagnement GRADeS

=> Passage à l'échelle

AAP #3 : Généralisation

2025

Tous les établissements
candidats

Déploiement complet
établissement (et/ou GHT)

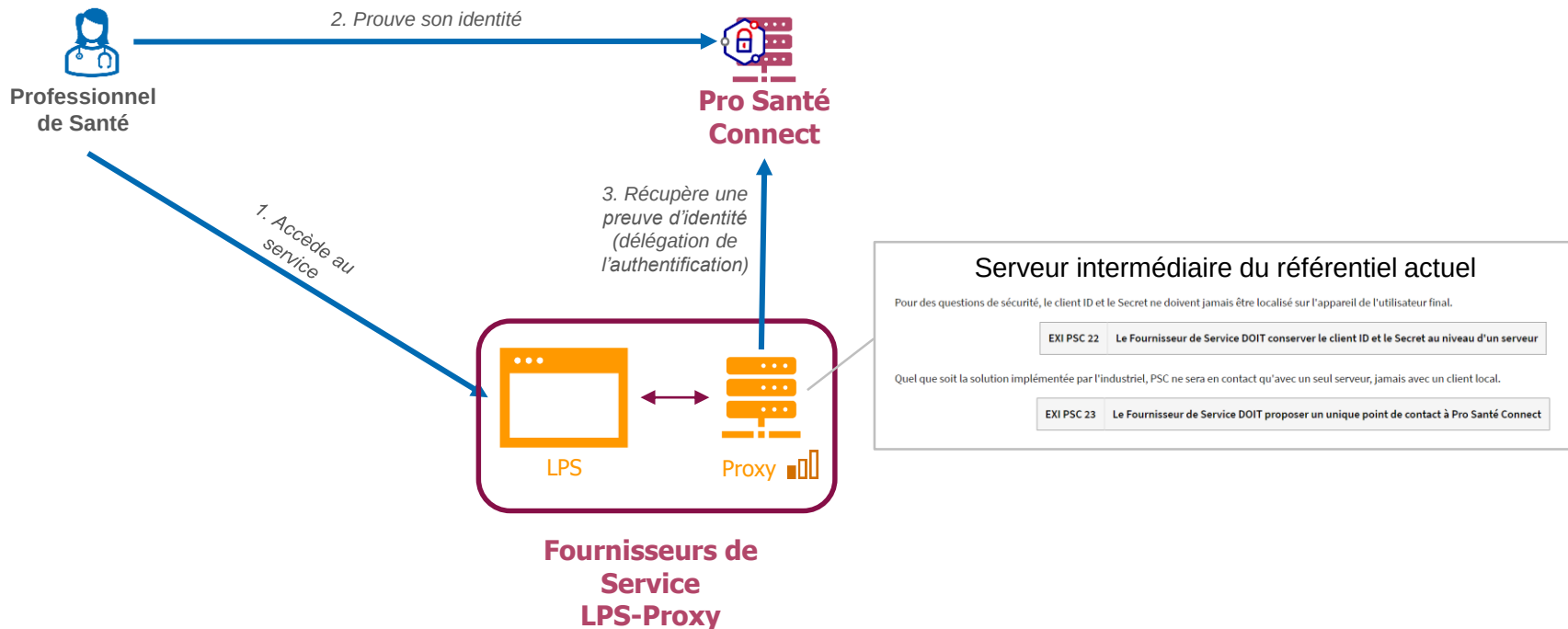
Financement des projets
Support ANS (Retex Beta)
Accompagnement GRADeS

Ordre du jour

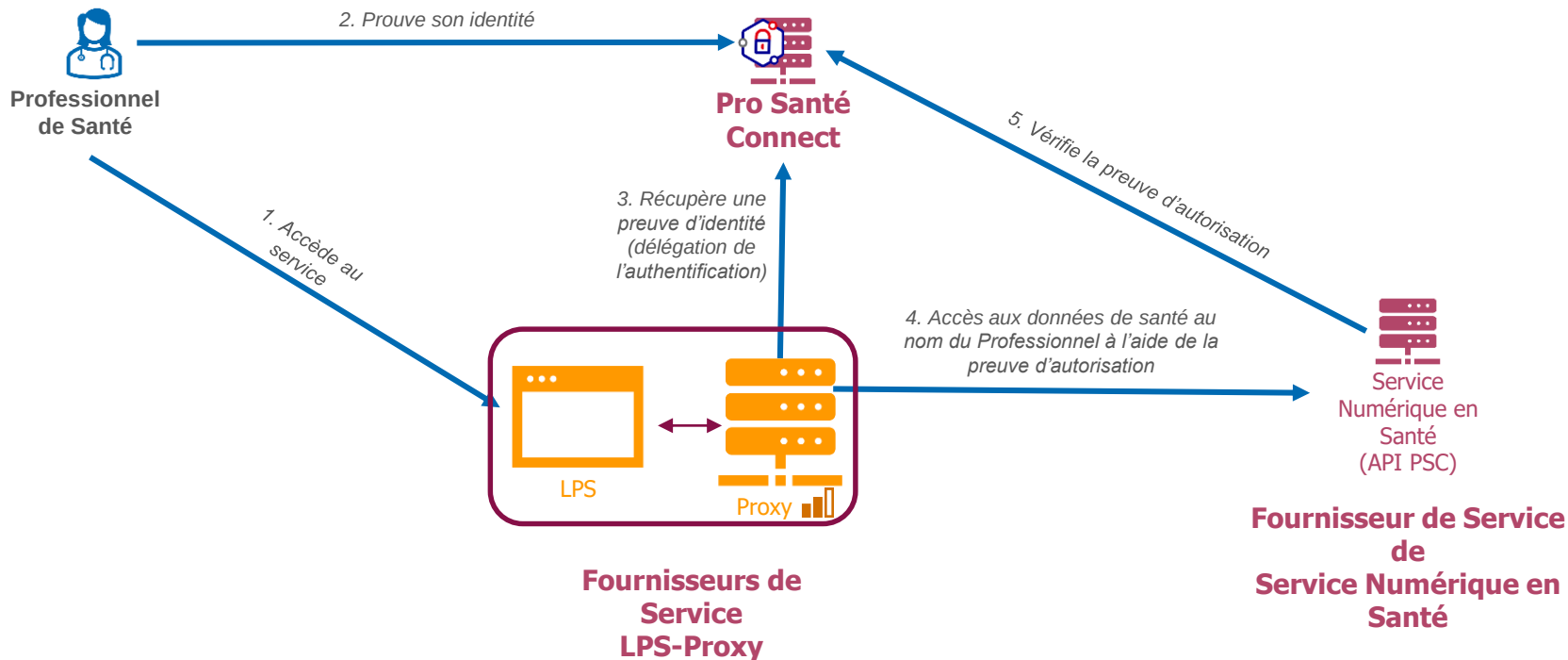


1. Contexte et objectifs des pouvoirs publics
2. Les API ProSantéConnectées et la mise en place de l'Espace de confiance ProSanté Connect
3. Le fonctionnement de l'espace de confiance PSC
4. PSC pour la vague 2 du Ségur numérique
5. A retenir

Le modèle actuel Pro Santé Connectée – vue d'ensemble fonctionnelle



Le modèle API Pro Santé Connectée – vue d'ensemble fonctionnelle



Introduction à l'Espace De Confiance PSC

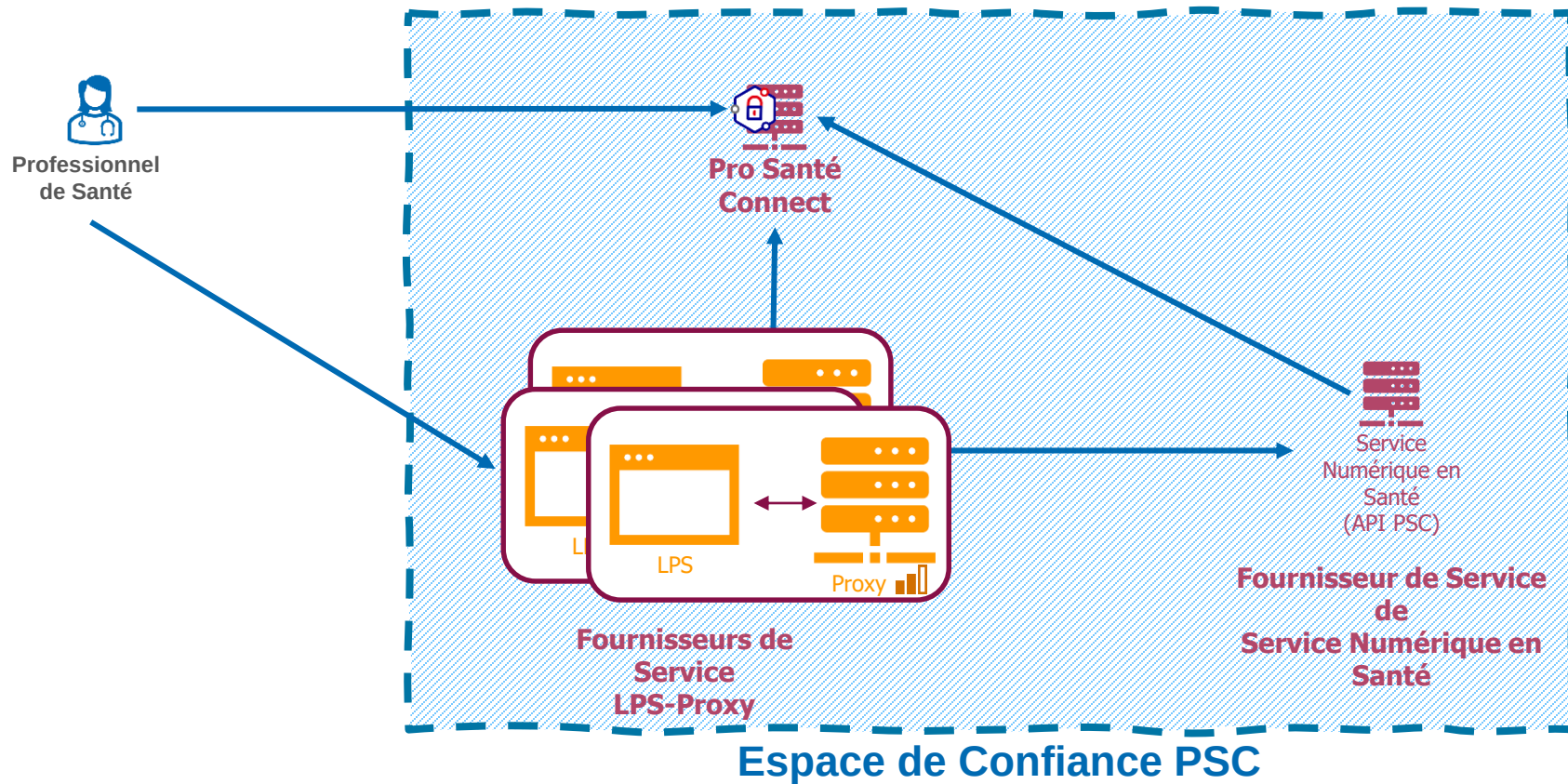
L'ensemble des travaux nous permettent d'identifier de nouveaux composants de l'écosystème technique du Numérique en Santé qui sont les Proxy e-Santé (correspondants aux serveurs intermédiaires du référentiel PSC actuel).

Ces Proxy e-Santé sont opérés par des Entreprises du Numérique en Santé et/ou des Structures de Santé.

Afin de maintenir une relation de confiance dans la durée avec l'ensemble des acteurs et afin de garantir les niveaux de sécurité attendus, nous définissons :

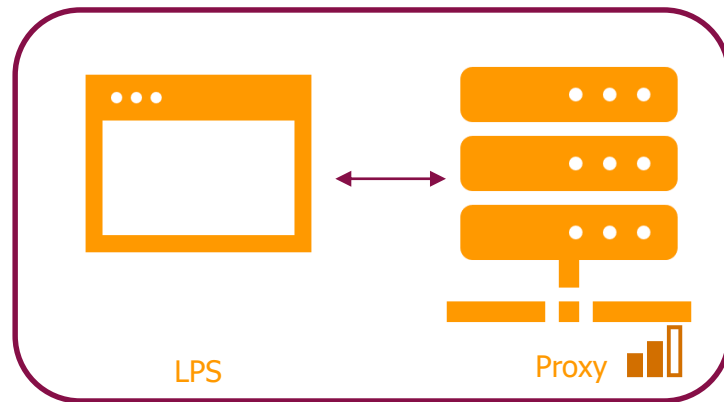
L'Espace de Confiance Pro Santé Connect

Espace de Confiance PSC du référentiel PSC



Définitions des solutions de l'EDC PSC

- Serveur intermédiaire ou serveur mandataire ou Proxy : solution technique de type proxy sans interface utilisateur
 - Proxy PSC : authentification et identification, i.e. serveur intermédiaire du référentiel PSC actuel
 - Proxy e-Santé : accès aux API PSC pouvant être commun avec le Proxy PSC – se référer à la définition dans le CI-SIS volet transport
- LPS : solution technique intégrant une interface utilisateur et/ou le stockage des données de santé et/ou la gestion des accès des utilisateurs



Fournisseurs de Service LPS-Proxy

Ordre du jour



1. Contexte et objectifs des pouvoirs publics
2. Les API ProSantéConnectées et la mise en place de l'Espace de confiance ProSanté Connect
3. Le fonctionnement de l'espace de confiance PSC
4. PSC pour la vague 2 du Ségur numérique
5. A retenir

- 1 **Contractualisation systématique avec l'ANS pour chaque intervenant** (ES/PS, industriels) de « l'espace de confiance » ProSanté Connect
- 2 **Fixation par les pouvoirs publics d'exigences de sécurité et de modalités de vérification de conformité** en tenant compte :
 - Du périmètre de responsabilité exercé par l'industriel
 - Du niveau de risque porté par le composant logiciel concerné, notamment au vu du niveau de mutualisation, et de l'architecture logicielle
- 3 Définition d'une trajectoire **d'entrée en vigueur des exigences par paliers**, en conciliant impératifs de sécurisation et capacité du tissu industriel à « suivre le rythme »
- 4 Mise en place de **financements significatifs pour accélérer la mise à jour des logiciels** (dispositifs SONS de la vague 2), le **renforcement de certains composants SSI** ou encore le **déploiement des MIE 2 facteurs** (Programme CARE et dispositifs Hospiconnect)

Contractualisation et Référentiel PSC

Une nouvelle contractualisation PSC sera axée sur une approche à 2 niveaux de conformité :

Référentiel
Pro Santé Connect



*NB : Durée de validité de 3 ans pour
l'ensemble des acteurs et des moyens
d'authentification autorisés à intervenir
dans l'espace de confiance*

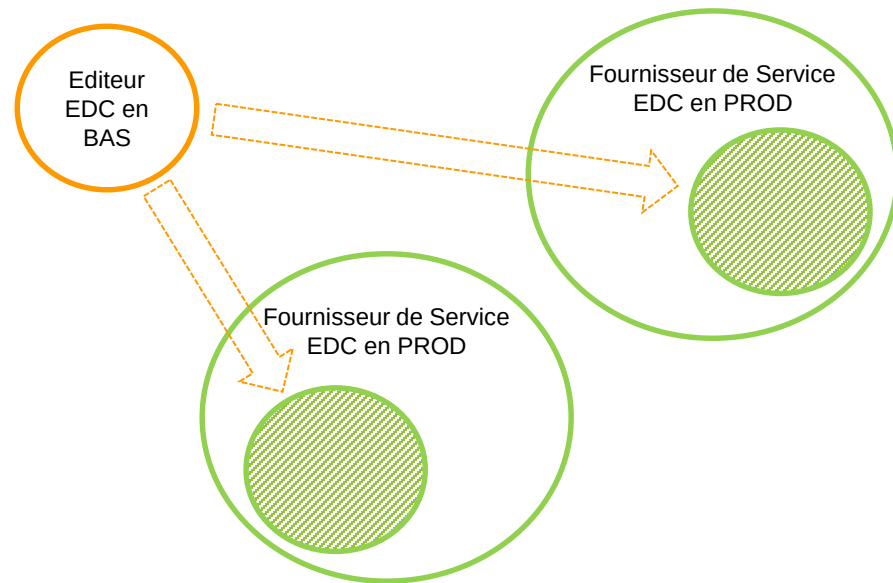
- **Niveau « Communauté » :**
 - équivalent à l'actuel référentiel, pour les industriels qui utilisent PSC uniquement en Fournisseur d'Identité.
- **Niveau « Espace de confiance » (EDC) :**
 - pour les industriels entrant dans le cadre du CI-SIS ;
 - intégrant des exigences et des contraintes de sécurité supplémentaires.

→ **Tout acteur appartenant au niveau communauté ou EDC est obligatoirement un contractant de PSC**

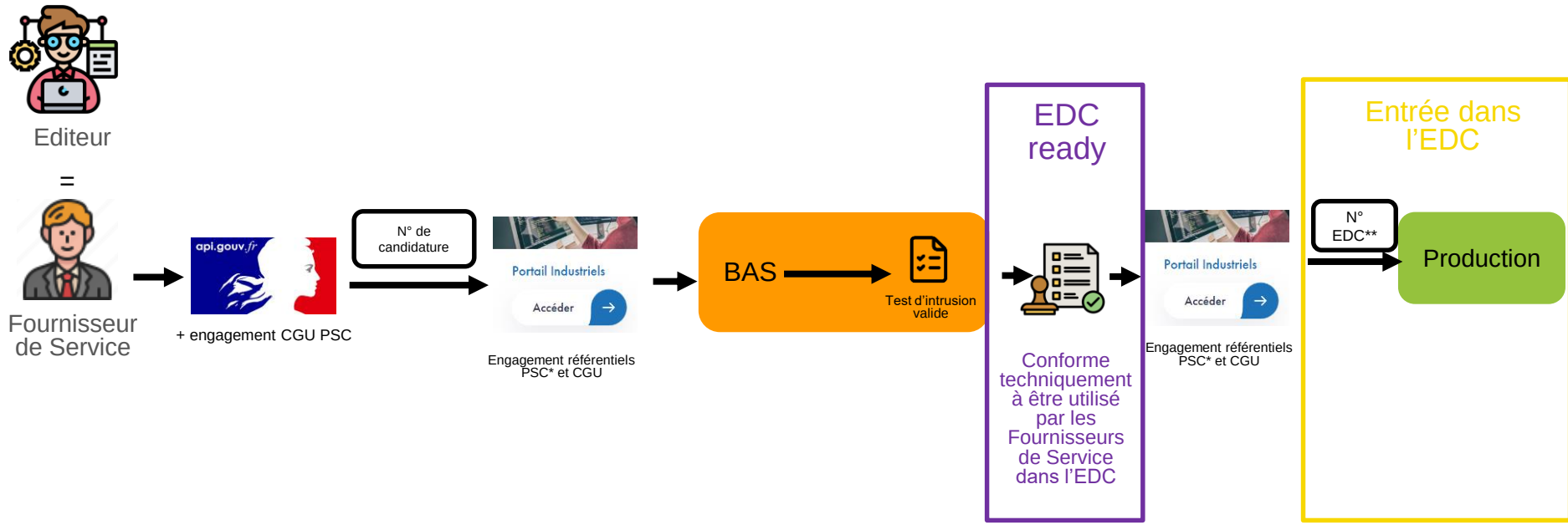
Définitions des acteurs de l'EDC PSC

- **BAS PSC :**
Environnement « Bac à Sable » de PSC dans lequel les Utilisateurs de PSC sont des identités fictives ou non vérifiées
- **PROD PSC :**
Environnement de PSC dans lequel les Utilisateurs de PSC sont dument enregistrés par les processus officiels

Périmètre des responsabilités



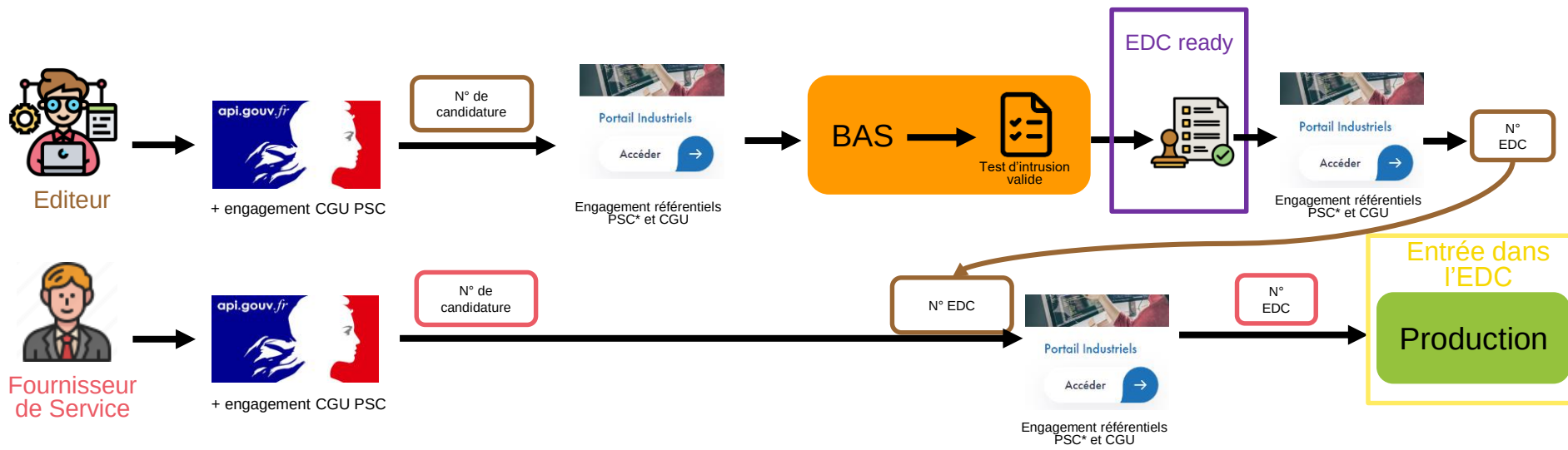
Proposition de contractualisation – Cas nominal



*Selon les guides de lecture annexes des référentiels

**N° de candidature d'un composant = N° EDC du même composant

Proposition de contractualisation – Cas où l'éditeur et FS sont distincts



Ordre du jour



1. Contexte et objectifs des pouvoirs publics
2. Les API ProSantéConnectées et la mise en place de l'Espace de confiance ProSanté Connect
3. Le fonctionnement de l'espace de confiance PSC
4. PSC pour la vague 2 du Ségur numérique
5. A retenir

Le 1^e palier exigé dans le cadre de la vague 2 du Ségur numérique

RAPPELS

- **Été 2023** : publication des exigences « release candidate » de la vague 2, et publication du nouveau volet transport du CI-SIS pour les #APIs Pro Santé Connectées.



- **Depuis la rentrée de septembre :**

Poursuite des travaux de concertation avec les éditeurs

- De nouveaux arbitrages pour répondre à certains retours éditeurs (plénières des 25/09, 12/10 et 26/10)
- Des ateliers de travail dédiés aux questions d'architecture du Proxy, et à la revue du contenu du test d'intrusion

En parallèle, des travaux internes pour établir la « matrice de risques » liées à l'ouverture des API PSC, et en regard :

- Préciser les exigences nécessaires pour sécuriser le composant proxy
- Fixer le « 1^{er} palier » qui sera exigé pour la vague 2
- Définir les dispositifs de conformité à appliquer aux différents intervenant industriels de la vague 2



POUR LA VAGUE 2 SEGUR



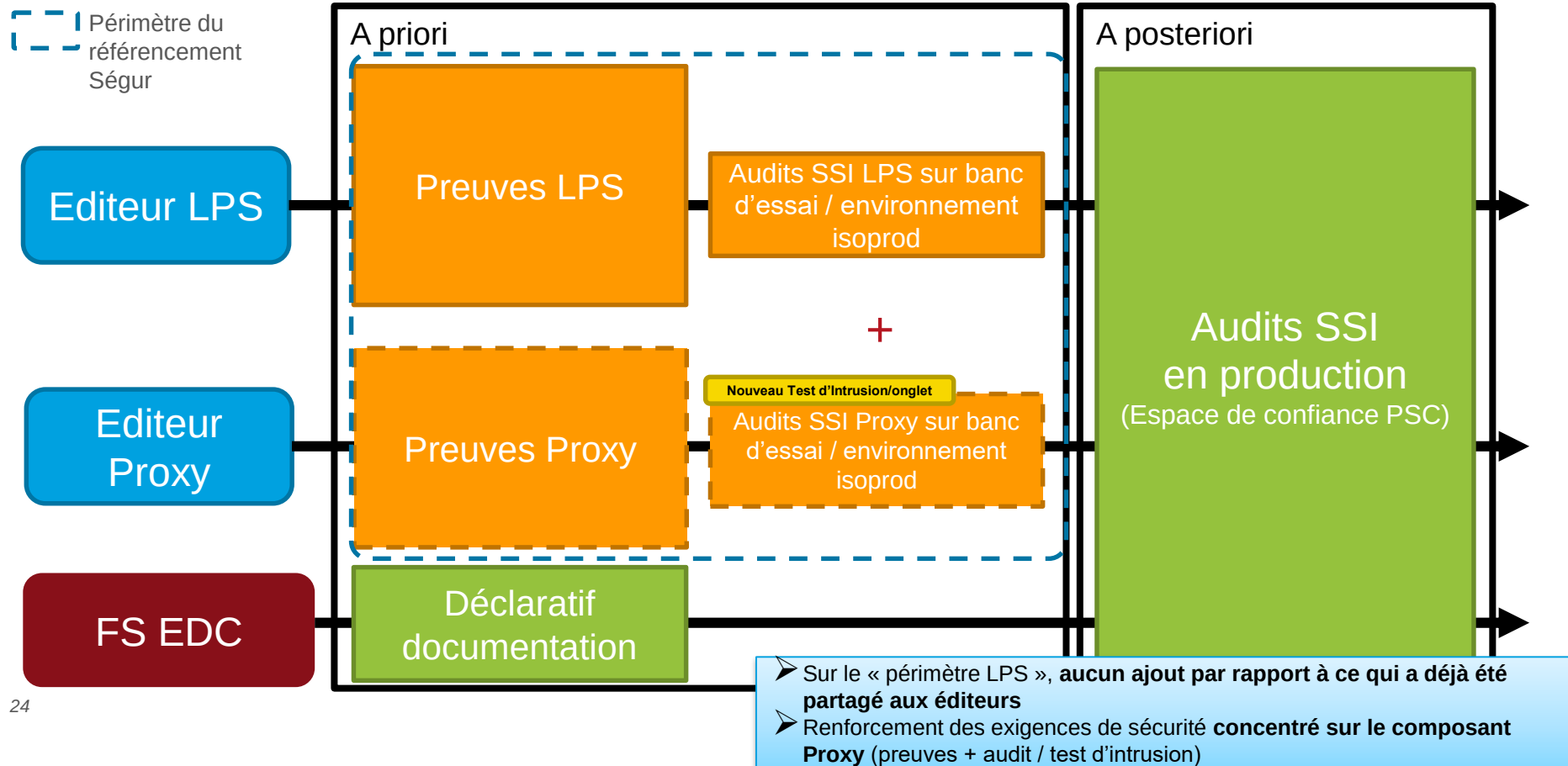
Concernant le guichet de référencement ANS

- Référencement par l'ANS d'une solution « **couplant** » LPS + Proxy
- Possibilité pour l'éditeur de s'appuyer sur une « **brique Proxy** » déjà vérifiée par l'ANS

Concernant le guichet de financement ASP

- Le Fournisseur de la « Prestation Ségur » (définie dans les textes réglementaires du SONS) devra 1/ S'appuyer sur une solution référencée par l'ANS, et 2/être Fournisseur de service au sens de l'espace de confiance PSC

Synthèse des dispositifs de conformité pour ce 1^e palier



Ordre du jour



1. Contexte et objectifs des pouvoirs publics
2. Les API ProSantéConnectées et la mise en place de l'Espace de confiance ProSanté Connect
3. Le fonctionnement de l'espace de confiance PSC
4. PSC pour la vague 2 du Ségur numérique
5. A retenir

- Les ambitions d'usage fluide et sécurisé des services socles, à commencer par celles portées par la vague 2 du Ségur numérique, **passent par la généralisation d'API sécurisées par ProSanté Connect**
- Les travaux menés ces derniers mois aboutissent à la création d'un **espace de confiance ProSanté Connect**, à travers une **nouvelle version du référentiel PSC** qui décrira les 2 premiers paliers d'exigences à respecter
 - Le 1^e palier **qui sera exigé pour la vague 2 du Ségur numérique**
 - Le 2nd palier qui sera exigée **après** le déploiement de la vague 2
- La mise en place de ces API sera accélérée **par des programmes d'investissement très significatifs**, avec les dispositifs SONS de la vague 2 mais aussi les dispositifs CARE / Hospiconnect
- **Pour la vague 2 du Ségur numérique :**
 - Référencement par l'ANS d'une solution « couplant » LPS + Proxy
 - Possibilité pour l'éditeur de LPS de s'appuyer sur une « brique Proxy » déjà vérifiée par l'ANS
 - Pour le périmètre hôpital : alternative envisagée de se limiter à la consultation DMP par AIR simplifié (arbitrage en cours)

**RDV après les fêtes pour la suite des travaux,
avec notamment la concertation éditeurs portant sur la nouvelle version du référentiel PSC**



La transformation commence ici 



esante.gouv.fr

Le portail pour accéder à l'ensemble des services et produits de l'agence du numérique en santé et s'informer sur l'actualité de la e-santé.



@esante_gouv_fr



[linkedin.com/company/agence-du-numerique-en-sante](https://www.linkedin.com/company/agence-du-numerique-en-sante)